



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Licence 3

AES Rentrée 2026

**Les enseignements
fondamentaux
annuels**

**CM +
TD**

(UE
COEF. 2
chaque
semestre)

**Droit du travail : relations individuelles S1,
relations collectives S2**

Economie du travail et de la protection sociale

**Sociologie du travail et de l'emploi S1, du travail et
du genre S2 ou Histoire globale de l'économie et
des mondes du travail**

Licence 3

UE2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires

GRH (annuel)

**Enjeux économiques et sociaux des finances publiques S1/
Economie sociale et solidaire S2**

Gestion financière (annuel)

+ 3 matières au choix parmi

**Droit des affaires, Droit public économique, Communication des
organisations (annuels)**

Et

Au S1 : Méthodes quantitatives des sciences sociales, Gestion appliquée,

**Au S2 : politiques économiques, sociologie des relations de pouvoir,
systèmes économiques, GRH appliquée**

+ Histoire ou sociologie (non choisi en UE1)

Licence 3

Les enseignements de professionnalisation

Langues appliquées (annuel)
Validation du stage (S1)

Au choix

**S1 : Regards croisés sur l'actualité ou Projet tutorié
appliqué à la gestion**

**S2 : Initiation à la recherche ou présentation des
concours de la fonction publique ou valorisation du
stage**

Licence 3

Stage et rapport de stage

Le stage est obligatoire, mais le rapport de stage est optionnel (une des 3 activités de fin de cycle)

Responsable:
Camille
Chaserant

Règlement

Quelques points du
**Règlement de
contrôle des
connaissances**

Licence AES

Obligation de présence en TD

« L'**assiduité** aux TD est
obligatoire ».

« Pas plus de **trois absences**
motivées par semestre ».
Sinon **défaillance** -> **rattrapages**

Règlement

TD obligatoires, sauf régime dérogatoire et inscription dans les délais

« L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications **au plus tard dans les deux semaines** qui suivent le début du semestre d'enseignement. Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés, ou bénéficiant d'un autre régime spécifique (engagement citoyen...), peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte »

voir site <http://www.univ-paris1.fr/rubrique Vie étudiante>

Règlement

@tention à l'usage d'INTERNET et à l'IA

- “ Le recours à des corrigés d'exercice en ligne ou faits par l'IA est à proscrire.
- “ Le plagiat, qui consiste à **recopier une analyse développée dans un livre ou un article**, sans la restituer à son auteur.e, ou à **copier-coller un texte** provenant d'une source dénichée sur le web, est strictement interdit
- “ Les fraudes sont sanctionnées souvent sévèrement

Tout plagiat avéré
sera sévèrement
sanctionné

AJAC

**Réunion organisée
prochainement**

pour les L2/L3

Les Masters

-**réunion** d'information dans
quelques semaines sur les
masters de Paris 1 liés à l'AES

-les notes de L3 sont
importantes...

dès le **1^{er} semestre**...

Bonne rentrée !

Bonne année de L3 !

“ Responsable de L3 :

“ acwagner@univ-paris1.fr

[scol-l3.iaes@univ-
paris1.fr](mailto:scol-l3.iaes@univ-paris1.fr)
Dimitri Melet